



Dix ans d'actions contre l'inoccupation immobilière

Prêts et subventions aux propriétaires solidaires

À l'occasion de la Journée mondiale de l'Habitat ce 2 octobre 2017, et en présence de la Ministre wallonne du Logement, Madame Valérie De Bue, le Fonds du Logement de Wallonie fait le point sur son action contre l'inoccupation immobilière.

Depuis 10 ans, en effet, le Fonds du Logement s'attache à cet objectif, en intervenant sous la forme de prêts et de subventions aux propriétaires bailleurs. Comment ?

Par le biais d'un partenariat avec les agences immobilières sociales et les associations de promotion du logement, et avec l'appui de la Région, le Fonds propose aux propriétaires immobiliers disposant d'immeubles inoccupés d'entreprendre des travaux financés partiellement par un prêt à taux 0 et une subvention (par définition non remboursable).

Le montant de l'aide s'élève à un maximum de 56.800 EUR par logement.

Si le logement comporte moins de 3 chambres, l'intervention se fait à concurrence de 25% sous forme de subvention et 75% sous forme de prêt. Si le logement comporte 3 chambres ou plus, l'intervention se fait à concurrence de 75% sous forme de subvention et 25% sous forme de prêt.

L'opération est subordonnée à l'obligation de mettre en gestion les logements rénovés auprès d'un opérateur social tel qu'une agence immobilière sociale ou une association de promotion du logement et, partant, que les logements soient attribués à des ménages de condition modeste.

Afin d'illustrer ces dix ans d'actions, le Fonds du Logement publie un bilan chiffré et présente dix opérations de rénovation réalisées aux quatre coins de la Wallonie.

Sur la période de 2006 à 2017, le volume des aides accordées a connu une croissance régulière, ce qui indique l'intérêt constant des propriétaires pour le dispositif. Près de 700 logements, situés tant en zones urbaines que rurales, ont été réintroduits dans le circuit locatif wallon et près de la moitié d'entre eux sont des logements de trois chambres et plus. Ces logements sont loués le plus souvent à un prix variant entre 300 EUR et 350 EUR/mois.

Près de 71 % des logements aidés appartiennent à des propriétaires personnes physiques.

Fort du soutien de la Région, le Fonds entend poursuivre sa contribution à l'amélioration du parc de logements existants, notamment en valorisant toujours davantage ce partenariat public-privé, au bénéfice des ménages de condition modeste.